

RAPPORT DE GESTION 2006

E C A • j U R A

ÉTABLISSEMENT CANTONAL D'ASSURANCE
IMMOBILIÈRE ET DE PRÉVENTION



NOUVELLE LOI EN VUE

- **REPRISE PAR L'ECA JURA DES RESPONSABILITÉS JUSQU'ICI ASSUMÉES PAR LES COMMUNES.**
- **INTÉGRATION AUX PRESCRIPTIONS DE LA PRÉVENTION DES DOMMAGES NATURELS.**
- **FINANCEMENT PAR PERCEPTION D'ÉMOLUMENTS ...**

L'ORGANISATION DES TÂCHES EN MATIÈRE DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE EST EN TRAIN DE VIVRE SA PREMIÈRE GRANDE MUTATION DEPUIS L'ENTRÉE EN SOUVERAINETÉ DU CANTON.

Les nouvelles dispositions cantonales mises en consultation à fin décembre 2006 pourraient être adoptées par le Parlement dans le courant de l'année et entrer en vigueur en 2008. Elles prévoient plusieurs innovations majeures :

- Les prescriptions et l'organisation de la protection contre les incendies, si importantes pour la préservation des bâtiments et de leurs occupants, seront désormais inscrites dans une loi spécifique. Elles étaient jusqu'ici réglées par simple décret et par deux articles de la loi sur l'assurance immobilière, ce qui constituait une base juridique peu satisfaisante.
- La nouvelle loi intégrera désormais les mesures de protection des bâtiments contre les effets des forces de la nature telles que le vent, la grêle, les inondations, etc. Ces aspects n'étaient jusqu'ici pas pris en compte.
- L'ECA JURA reprendra les responsabilités jusqu'ici assumées par les communes en matière de protection contre les incendies, tout en pouvant déléguer certaines tâches à celles-ci ou à d'autres prestataires, tels que les maîtres ramoneurs.
- L'examen des dossiers et l'établissement des prescriptions de mesures de protection seront désormais soumis à un émolument. Cette nouvelle pratique s'inscrit dans la logique de ce qui se fait déjà dans les domaines des permis de construire, de la protection de l'environnement, des arts et métiers, etc. Elle permettra de couvrir une partie des frais effectifs résultant de ces travaux, qui n'ont pas à être supportés par la collectivité ou par l'assurance.

Cette refonte des dispositions en matière de protection des bâtiments contre les risques d'incendie et de dommages dus aux éléments naturels n'inclut pas les tâches d'aménagement du territoire, qui interviennent en amont et restent dévolues aux autorités et services cantonaux et communaux compétents.

Ce processus de révision entre dans le cadre de la nouvelle répartition des tâches entre l'État et les communes, liée elle-même à la péréquation financière et aux mesures destinées à faciliter les fusions de communes et les collaborations intercommunales.

Autorités, direction et personnel	2
Rapport annuel 2006: le message du Conseil d'administration	3 - 4
Rapport de gestion 2006	5 - 6
Compte de Profits et Pertes 2006	7 - 8
Récapitulation	9
Capital assuré et primes encaissées en 2006	9
Bilan au 31 décembre 2006	10
Fonds des contributions fédérales pour interventions sur l'A16	11
Rapport de l'organe de contrôle	12
Evolution du capital assuré, des primes, des sinistres et de la prévention des dommages	13
Capital assuré, primes et dommages	14
Dommages dus au feu	15
Grands dommages causés par le feu	15
Statistiques des sinistres dus au feu	16
Dommages dus aux éléments de la nature	17
Grands dommages dus aux éléments de la nature	17
Statistiques des sinistres dus aux éléments de la nature	18
Prévention incendie et dangers naturels	19 - 20
Dépenses pour la prévention et la lutte contre l'incendie	21
Contributions des assureurs privés	22
Tableau récapitulatif général	23

**Etablissement cantonal d'assurance
immobilière et de prévention**

2350 Saignelégier, Rue de la Gare 14, Case postale 371

Tél. 032 952 18 40, info@eca-jura.ch, www.eca-jura.ch



Conseil d'administration

Président :

M. le Ministre Claude Hêche (jusqu'au 31.12.2006)
Chef du Département de la Santé, des Affaires sociales et de la Police

M. le Ministre Charles Juillard (dès le 01.01.2007),
Chef du Département des Finances, de la Justice et de la Police

Vice-président :

Patrice Buchs, ingénieur, Porrentruy (jusqu'au 31.12.2006)
... à désigner au printemps 2007

Membres :

Jean-Marie Beuchat, électricien dip. féd., Courroux, **Mathilde Jolidon**, paysanne, Lajoux, **Jean-François Kohler**, notaire, Courgenay, **Claude Schlüchter**, technicien, Delémont

Commission financière

Organe de contrôle

Fiduciaire :

Jean-François Kohler (Président), **Jean-Marie Beuchat**,
Jean Bourquard, **Gérard Queloz**

BDO Visura, Porrentruy

Vérificateurs :

Michel Bouele, Delémont, **Benoît Bouverat**, Saignelégier

Vérificateurs suppléants :

Thierry Paratte, Les Breuleux, **Philippe Tardy**, Alle

Direction et administration

Directeur :

Jean Bourquard, Les Breuleux

Prévention et lutte contre
les dommages :

François Jobin, vice-directeur, **Bernard Lab**, secrétaire, **Charles Sester**, inspecteur
cantonal des SIS

Estimations et sinistres :

Marco Vermeille, **Massimo Vitalba**

Comptabilité :

Gérard Queloz, **Céline Liechti**, **Nadia Guichard**

Assurance :

François-Xavier Boillat

Secrétariat :

François-Xavier Boillat, **Florence Donzé**, **Sylvie Gehriger**, **Patricia Panizza**

Apprenti(e)s :

Anaïse Froidevaux (jusqu'au 31.7.2006),
Maël Gigon, **Pauline Montavon**, **Daïana Hirschi** (dès le 1.8.2006)

Estimateurs

District de Delémont :

Francis Boivin, Delémont, **Jean-Louis Borer**, Delémont, **Bertrand Bron**, Delémont,
Pascal Burri, Soyhières (dès le 1.10.2006) **André Koller**, Delémont (jusqu'au 31.12.2006),
Rudolf Schlumpf, Courrendlin

District de Porrentruy :

Nicolas Greppin, Porrentruy, **Pascal Henzelin**, Boncourt, **Aurelio Iovine**, Grandfontaine,
Gérard Oeuvery, Porrentruy

District des Franches-Montagnes :

Pierre-André Cattin, Le Peuchapatte, **Nicolas Gogniat**, Lajoux, **Olivier Gogniat**, Saignelégier

Expert installations thermiques

Bertrand Charmillot, Vicques

2006 : UNE ANNÉE PARTICULIÈRE

La fin de l'année 2006 a été marquée par des changements importants au sein du Conseil d'administration de l'ECA JURA, la fonction de président du Conseil d'administration de l'Établissement cantonal d'assurance immobilière et de prévention étant liée à celle de ministre au sein du Gouvernement jurassien. Ainsi, après avoir présidé durant douze ans aux destinées de l'Assurance immobilière du Jura, devenue ECA JURA en 2005, le ministre Claude Hêche a abandonné son mandat au sein de notre établissement lorsqu'il a quitté le Gouvernement, à fin décembre 2006. Le Conseil d'administration, la direction et le personnel de l'ECA JURA tiennent ici à lui rendre hommage et à le remercier pour son engagement en faveur de notre établissement et pour tous les projets qu'il a soutenus, accompagnés et menés à terme. La désignation par le Gouvernement jurassien du ministre Charles Juillard comme nouveau Président a eu comme conséquence, répartition politique oblige, la démission de Monsieur Patrice Buchs, ingénieur, qui a malheureusement dû quitter le Conseil d'administration de l'ECA JURA, dont il assumait la vice-présidence, après y avoir siégé durant 12 ans, de 1995 à 2006. Le Conseil et la direction adressent à Patrice Buchs leurs sincères remerciements pour sa participation très active et regrettent de ne plus pouvoir compter sur ses analyses techniques très pointues dont il faisait profiter l'ECA JURA dans le cadre de son mandat d'administrateur. Son remplaçant, désigné par le Gouvernement, est M. Claude Schlüchter, technicien, à qui nous souhaitons une très cordiale bienvenue au sein du Conseil d'administration.

Si l'année 2006 a été plutôt calme au niveau des dangers naturels, dans le Jura comme en Suisse, ce sont particulièrement les incendies à répétition de janvier qui ont causé de gros dégâts et péjoré le résultat du domaine de l'assurance qui s'avère négatif. En effet, le canton a connu de trop nombreux cas d'incendies, avec plus de 300 sinistres qui dépassent 7 millions de francs. C'est le 3^e «record négatif» depuis 1979, après les années catastrophiques 1986 et 1987. Une fois de plus, ce sont souvent la négligence et le non respect des normes de sécurité élémentaires qui causent les plus gros dégâts ! Par contre, 2006 peut être qualifiée d'année «normale» au niveau des sinistres dus aux éléments de la nature, avec quelque 650 cas annoncés à l'ECA JURA pour un montant de 1,8 millions de francs, ce qui est en dessous de la moyenne 1979-2006 qui s'établit à 2,2 millions. Il n'est pas inutile de mentionner que l'ECA JURA a dû déboursier un montant de près de 2,5 millions de francs pour remplir ses obligations dans le cadre de la solidarité intercantonale entre les 19 ECA de Suisse qui assument ensemble une partie des coûts des sinistres dus aux éléments de la nature qui ont frappé durement certains cantons en 2005. Fort heureusement, nous avions provisionné des montants suffisants à cet effet sur les comptes 2005.

Les résultats 2006 de l'ECA JURA n'ont malheureusement pas permis au Conseil d'administration d'accorder un rabais sur

les primes de base 2007 pour la couverture d'assurance des risques incendie et éléments naturels. Toutefois, ces dernières restent stables grâce à la politique prudente de l'ECA JURA et aux réserves nécessaires accumulées. La politique adoptée par le Conseil d'administration en matière de rabais sur les primes de base est claire : en cas de bons résultats, et pour autant que la situation financière et les engagements de l'ECA JURA le permettent, une partie des plus-values réalisées est rétrocédée aux assurés sous forme de ristourne sur les primes de l'année suivante ! Or, les résultats de l'année 2006, bien que positifs grâce à la performance des placements, ne permettent pas l'octroi d'un rabais en 2007. En effet, ce sont principalement les 7 millions de francs causés par les sinistres dus au feu qui ont généré un résultat négatif pour le domaine de l'assurance. Il est certainement utile de rappeler que des rabais avaient été accordés en 2004 (15%) et en 2005 (10%).

Par ailleurs, la prime destinée à couvrir les coûts des mesures de prévention et ceux liés aux Services de défense contre l'incendie et de secours (SIS), fixée à 19 centimes par 1'000 francs assurés, reste stable, malgré des besoins financiers encore importants.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En 2006, le Conseil d'administration a tenu neuf séances, dont deux extraordinaires. Une des décisions les plus importantes a été celle relative à la prise en charge, par l'ECA JURA, d'une part importante des coûts légalement à la charge du canton pour l'établissement de toutes les cartes de dangers. L'intérêt est en effet évident pour l'établissement cantonal d'assurance de disposer rapidement des données indispensables à la définition des zones de dangers qui permettront la promulgation des interdictions éventuelles de construire dans certaines zones ou des conditions spéciales à respecter pour y ériger de nouveaux bâtiments. Une autre participation importante a également été décidée, sous réserve d'acceptation du projet par le Parlement, pour le cofinancement de la réalisation du futur réseau radio professionnel Polycom qui devrait être mis en service, au niveau cantonal, en 2008. La prévention tient réellement une place importante dans les réflexions du conseil d'administration puisqu'il a également accepté le lancement d'une campagne d'information préventive sur les ondes de la radio locale jurassienne concernant les dangers d'incendie dans les ménages.

Durant cette même année, le Conseil d'administration a accordé diverses promesses de subventions. Le SIS du Haut-Plateau pourra ainsi acquérir un véhicule de première intervention (coût pour l'ECA de 106'000 francs), tandis que les centres de renfort de Delémont et de Porrentruy ont pu commander chacun un véhicule tracteur permettant d'emporter différents modules d'interventions (coût global pour l'ECA

de 259'000 francs), ainsi qu'un ventilateur de grande puissance, subventionné à raison de 71'000 francs par l'ECA. Au total, le montant dépensé en 2006 pour subventionner la lutte contre les dommages dépasse les 1,9 millions de francs !

Les communes, comme chaque année, ont elles aussi bénéficié de notre aide. Ce ne sont pas moins de 57 projets qui ont ainsi fait l'objet d'une promesse de subvention : 28 extensions de réseaux d'eau potable et d'hydrants, 18 remplacements d'anciennes conduites, 8 remplacements d'anciens hydrants, un assainissement de réservoir et deux stations de pompage automatisées. Durant l'année écoulée, l'ECA a par ailleurs payé près de 580'000 francs de subsides suite à la modernisation de réseaux d'eau communaux.

PLACEMENT DES CAPITAUX

La commission financière de l'ECA JURA a suivi de manière attentive l'évolution de la performance des titres répartis auprès des différentes banques qui gèrent, sous forme de mandat, une grande partie de nos actifs. Le Conseil d'administration relève avec satisfaction que le résultat 2006, quelque peu en dessous de nos attentes en raison des nombreux placements à terme et en obligations nécessités par nos besoins permanents de liquidités rapidement disponibles pour payer les sinistres aux assurés, permet en premier lieu de compenser le résultat négatif de la branche assurance. Il autorise même différents amortissements, ainsi que l'attribution de 960'000 francs à la Réserve pour la prévention et la lutte contre les dommages, de 500'000 francs à la Réserve légale, ainsi que différentes attributions aux réserves, dont 200'000 francs pour anticiper l'augmentation annoncée des primes de réassurance pour les risques dus aux éléments naturels.

CONCLUSION ET REMERCIEMENTS

Au terme de ce 28^e exercice de l'Etablissement cantonal d'assurance immobilière et de prévention, le Conseil d'administration exprime sa gratitude à la direction et aux collaboratrices et collaborateurs de l'ECA JURA pour leur engagement et le sérieux de leur travail au service des assurés. Nos remerciements vont également aux collaborateurs externes qui travaillent sous contrat pour l'ECA et sans qui notre mission ne pourrait pas être menée à bien.

Comme à l'accoutumée, nous remercions les communes, les maîtres ramoneurs et leur personnel, les inspecteurs du feu communaux, la police et son service d'identification judiciaire, ainsi que toutes celles et ceux qui s'engagent pour garantir la sécurité des bâtiments et de leurs occupants.

Nous terminons ce rapport en saluant les efforts importants consentis par les sapeurs-pompiers et leurs cadres, les instructeurs, les experts et les inspecteurs qui, en mettant leurs compétences au service des jeunes, assurent le renouvellement des effectifs des sapeurs-pompiers du Jura et la formation des femmes et des hommes du service du feu.

Au nom du Conseil d'administration de l'ECA JURA

Le Président :

Charles Juillard
Ministre

Le Secrétaire :

Jean Bourquard
Directeur

E C A • J U R A
ÉTABLISSEMENT CANTONAL D'ASSURANCE
IMMOBILIÈRE ET DE PRÉVENTION



2006 : DES RÉSULTATS MITIGÉS ...

L'année 2006 peut être qualifiée de bonne au niveau des sinistres dus aux éléments de la nature. Quelque 650 cas ont été annoncés à l'ECA JURA pour un montant légèrement supérieur à 1,8 millions de francs. Par contre, le canton a connu de trop nombreux cas d'incendies, avec plus de 300 sinistres qui représentent un peu plus de 7 millions de francs. C'est le 3^e « record négatif » depuis 1979, après les années catastrophiques 1986 et 1987. Une fois de plus, ce sont souvent la négligence et le non respect des normes de sécurité élémentaires qui causent les plus gros dégâts ! Heureusement, une fois encore, les performances des placements compensent les résultats négatifs du domaine de l'assurance.

Sinistres dus aux éléments de la nature

Si on ne peut pas dire que les éléments de la nature ont épargné le Jura, ils sont restés, avec 652 sinistres et 1,86 millions de francs de dégâts, dont près d'un tiers dus à la grêle, dans des limites acceptables, en dessous de la moyenne annuelle de 2,2 millions calculée de 1979 à 2006. C'est la neige qui aura causé les dégâts les plus importants, puisque nous avons recensé 264 sinistres pour près de 864'000 francs, principalement en Ajoie, mais aussi, dans une moindre mesure, dans la vallée de Delémont. Les chutes de neige des 4 et 5 mars 2006 en Ajoie resteront longtemps dans les mémoires, avec, par endroits, une couche qui atteignait souvent 60 centimètres, parfois plus... Malgré cela, les quelques bâtiments qui se sont effondrés auraient pu résister si... les normes SIA régissant les constructions avaient été respectées. Une fois de plus, c'est après une catastrophe que l'on réalise que le propriétaire, voire son architecte, que ce soit par négligence, par économie ou par ignorance, ne s'est aucunement soucié de la statique du bâtiment réalisé. C'est d'autant plus dommageable que l'ECA JURA doit procéder à une réduction conséquente de l'indemnité, telle que prévue par la loi. Souhaitons que le malheur des uns incite les autres à plus de prudence et les rende attentifs à l'importance, pour la sécurité des personnes et des animaux, du respect des normes applicables pour les constructions.

Les causes de dommages sont les suivantes :

- vent : 146 sinistres représentant 214'000 francs
- grêle : 204 sinistres représentant 578'000 francs
- inondations : 38 sinistres représentant 203'000 francs
- poids de la neige : 264 sinistres représentant 864'000 francs
- mouvement du sol : pas de sinistre

Sinistres dus au feu

Les dommages dus au feu sont de 60% supérieurs à la moyenne des sinistres enregistrés de 1979 à 2006 ! Les dégâts annoncés se montent à 7'020'800 francs pour 306 sinistres, dont 21 grands sinistres (plus de 20'000 francs de dommages chacun) totalisent 6'412'700 francs. Ces grands sinistres représentent à eux seuls 91% de l'ensemble des dommages.

Incendies en chaîne en janvier 2006 : ce n'est pas toujours la fatalité !

Sur les quelque 300 incendies qui ont été recensés en 2006 et qui ont causé des dégâts pour 7 millions de francs, les quatre incendies qui ont eu lieu en janvier 2006 ont coûté à eux seuls plus de 3,6 millions de francs à l'ECA JURA ! Plusieurs de ces incendies auraient certainement pu être évités si les mesures de sécurité avaient été respectées d'une part, et si le propriétaire ou le locataire avait tenu compte des consignes élémentaires de prudence d'autre part. Dans deux des cas précités, une utilisation non conforme d'installations de chauffages d'appoint au bois a été la cause directe des dommages enregistrés.

Indice d'assurance

Le coût de la construction est à nouveau à la hausse depuis 2005, mais l'indice d'assurance a encore pu être maintenu à 120 pour l'année 2006.

Estimation des bâtiments

L'Etablissement cantonal d'assurance immobilière et de prévention a procédé à 3380 estimations de bâtiments (3340 en 2005) qui se répartissent comme suit :

- 1030 estimations sur demande de propriétaires, dont 419 de nouveaux bâtiments
- 2350 estimations (2005 : 2540) dans le cadre de la révision générale des bâtiments n'ayant plus été estimés depuis 1992 et 1993. Un effort particulier est porté dans ce domaine pour rétablir un tournus sur 12 ans environ.

Capital assuré

L'estimation des bâtiments nouvellement construits et la révision des sommes assurées des bâtiments transformés, ou qui n'avaient plus été estimés depuis 1992, ont provoqué une augmentation du capital assuré de 282'039'600 francs, qui a passé de 17'532'107'800 francs (y compris 329'729'700 francs d'assurances travaux en cours) au 31 décembre 2005 à 17'814'147'400 francs (y compris 391'517'100 francs d'assurances travaux en cours) au 31 décembre 2006.

Bâtiments assurés

Quant au nombre de bâtiments assurés, il a passé de 33'770 au 1^{er} janvier 2006 à 34'100 au 31 décembre 2006, soit une augmentation de 330 bâtiments pour l'année. Si l'on tient compte du fait que 89 bâtiments ont été radiés pour cause de démolition ou d'exclusion, vu leur état de délabrement, le nombre des nouveaux bâtiments assurés se monte à 419.

Taux de primes

En 2006, les taux de primes de base ont été maintenus à 0,38‰ pour les bâtiments massifs et à 0,57‰ pour les bâtiments non massifs (+ 0,19 ‰ pour la prévention et la lutte contre les dommages). Au vu des résultats 2005, aucun rabais n'a été accordé sur les primes 2006.

Résultats financiers de l'exercice 2006

Le compte d'exploitation du secteur «assurance», avec 13'620'754.31 francs de produits et 15'311'885.19 francs de charges avant amortissements et attributions diverses, se solde par un déficit brut d'exploitation de 1'691'130.88 francs. Après différents amortissements pour le mobilier, des machines et des acquisitions informatiques pour 73'385.15 francs, une dépréciation de titres immobilisés pour 300'000 francs, une attribution de 200'000.- au Fonds d'entretien des immeubles en vue de travaux à réaliser en 2007 et 2008, une attribution de 200'000 francs à une nouvelle provision pour primes de réassurance (UIR), l'attribution de 500'000 francs à la réserve légale (en raison de l'augmentation du capital assuré), et une attribution de 250'000 francs à la réserve pour subventionnement de grands projets, le secteur «assurance» boucle avec un excédent de dépenses de 3'214'516.03 francs.

Le secteur «prévention et lutte contre les dommages», avec 3'657'756.37 francs de recettes et 4'042'488.14 francs de charges, génère un déficit de 384'731.77 francs. Afin de compenser cet excédent de charges, nous avons dissous la réserve «grands projets» de 110'985.95 (numérisation de réseaux d'eau) et la réserve «prévention et lutte contre les dommages» de 209'036 francs (actions SIS). Nous avons transféré 1'024'709.82 francs du produit des capitaux, ce qui nous permet de réalimenter substantiellement cette dernière réserve qui se monte, au 31.12.2006, à 5'356'152.52 francs, après l'affectation de 960'000 francs.

Le «résultat financier» net est positif avec 5'347'292.77 francs de bénéfice, le total des produits se montant à 7'108'791.46 francs et les charges à 1'761'498.69 francs. De plus, nous avons transféré 1'024'709.82 francs à la réserve «Prévention et lutte contre les dommages».

Résultat global consolidé

Le bénéfice net global et consolidé des trois secteurs est de 83'357.10 francs.

Fonds de réserve et provisions

Le fonds de réserve légal a été approvisionné en 2006 par le versement intégral du bénéfice 2005 de 57'400.19 francs, puis augmenté par le versement de 500'000 francs lors du bouclage de l'exercice 2006. Au 31 décembre 2006, le «Fonds de réserve légal» se monte à 46'859'687.02 francs, soit une augmentation de 557'400.19 francs.

Le fonds de réserve pour la prévention et la lutte contre les dommages se monte à 5'356'152.52 francs, après dissolution de 209'036 francs (actions en faveur des SIS) et réaffectation de 960'000 francs.

Le fonds de réserve pour dommages dus aux éléments se monte à 5'000'000 de francs au 31.12.2006, comme l'année précédente.

La provision pour différence de cours sur titres est stable à 11'450'000 francs au 31.12.2006.

Fonds de réserve bloqués

La réserve pour la CIRE (Communauté intercantonale pour les risques éléments naturels) reste identique à 2005, soit 6'800'000 francs au 31 décembre 2006.

Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques

Les règles du Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques stipulent que les établissements cantonaux d'assurance immobilière constituent des réserves adéquates permettant une indemnisation volontaire, à des conditions bien précises, du risque tremblement de terre. L'ECA JURA possède un fonds bloqué de 2'662'749.24 francs à cet effet. L'augmentation de 137'982.01 francs en 2006 provient de la révision des obligations des ECA dans le cadre du Pool.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES 2006

DOMAINE DE L'ASSURANCE

PRODUITS

Produits d'exploitation

	2006 CHF	ANNÉE PRÉCÉDENTE CHF
Primes	9'759'010.91	8'916'114.92
Réassurance	1'311'422.00	3'511'600.00
Dissolution quote-part UIR sur années antérieures	-	-631'221.00
Dissolution provision CIRE	-	46'805.00
Dissolution provision spéciale CIRE	2'484'574.00	-
Dissolution provision pour dommages Éléments en suspens	-	1'136'188.00
Dissolution provision pour dommages Feu en suspens	-	564'827.00
Dissolution provision 25 ^e anniversaire de l'ECA	-	26'527.00
Dissolution provision Rabais sur prime	-	750'000.00
Recours sur dommages	30'863.00	60'876.40
	13'585'869.91	14'381'717.32

Autres produits

Autres produits	32'699.40	33'570.90
Bonus UIR sur primes	2'185.00	1'711'871.00
Participation CCJU à transformation bureaux Bel-Air 3	-	100'000.00
	34'884.40	1'845'441.90

Total des produits

13'620'754.31 **16'227'159.22**

CHARGES

Charges d'exploitation

Dommmages :		
- Feu	7'020'799.45	4'243'430.00
- Éléments	1'859'355.00	7'699'761.00
Frais de recours sur dommages	23'507.50	-
Réassurance	1'379'541.00	1'231'947.00
Participation à CIRE	2'484'574.00	46'805.00
Action 25 ^e anniversaire de l'ECA	-	26'527.00
Frais d'administration	1'608'043.44	1'793'864.27
Frais d'estimation	413'064.80	316'892.00
Contribution au Pool Suisse	523'000.00	519'000.00
Total des charges	15'311'885.19	15'878'226.27
Résultat avant amortissements et attributions	-1'691'130.88	348'932.95

Amortissements

Amortissement du mobilier	65'562.15	2'236.50
Amortissement machines appartements	2'964.00	-
Amortissement système informatique	4'859.00	17'336.10
Amortissement agencements immeubles	-	700.00
Amortissement de l'immeuble Bel-Air 3	-	306'729.00
Amortissement de l'immeuble Gare 14	-	100'000.00
Dépréciation de titres immobilisés	300'000.00	-
	373'385.15	427'001.60

Variation des réserves et provisions

Attribution à la provision CIRE	-	46'805.00
Attribution au Fonds d'entretien des immeubles	200'000.00	-
Attribution à la provision pour primes UIR	200'000.00	-
Attribution à la provision spéciale CIRE	-	4'000'000.00
Attribution à la réserve légale	500'000.00	1'500'000.00
Attribution à la réserve pour subventionnement de grands projets	250'000.00	-
	1'150'000.00	5'546'805.00

Total des charges après amortissements et attributions

16'835'270.34 **21'852'032.87**

Perte nette du domaine de l'assurance

-3'214'516.03 **-5'624'873.65**

COMPTE DE PROFITS ET PERTES 2006

PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LES DOMMAGES

PRODUITS

Produits d'exploitation

Contribution des assurés
Assureurs privés

2006
CHF
3'302'919.70
352'961.17
3'655'880.87

ANNÉE PRÉCÉDENTE
CHF
3'263'738.60
345'728.76
3'609'467.36

AUTRES PRODUITS

Autres produits

1'875.50
1'875.50

1'200.00
1'200.00

Total des produits

3'657'756.37

3'610'667.36

CHARGES

Charges d'exploitation

Subventions pour la prévention des dommages
Autres charges pour la prévention des dommages
Subventions pour la lutte contre les dommages
Autres charges pour la lutte contre les dommages
Frais d'administration
Subventions préservation du patrimoine bâti

510'011.75
234'474.30
2'049'987.34
436'816.60
791'198.15
20'000.00
4'042'488.14

725'948.55
231'782.05
1'786'826.61
300'877.10
1'019'988.05
60'000.00
4'125'422.36

Total des charges

Perte de la prévention et lutte contre les dommages

-384'731.77

-514'755.00

Dissolution de la réserve subventionnement de
grands projets (informatisation des plans de réseaux d'eau)
Dissolution de la réserve pour prévention
et lutte contre les dommages (actions SIS)
Transfert du résultat financier
Attribution à la réserve prévention et lutte contre les dommages

110'985.95
209'036.00
1'024'709.82
-960'000.00

181'853.25
256'809.00
2'060'000.00
-1'983'907.25

Résultat après attribution à / dissolution de provisions et réserves

-

-

RÉSULTAT FINANCIER

PRODUITS

Produits des titres
Produits non réalisés sur titres*
Produit des immeubles
Total des produits

2'621'212.24
3'971'434.22
516'145.00
7'108'791.46

9'769'115.29
588'303.43
516'145.00
10'873'563.72

CHARGES

Charges sur immeubles
Pertes non réalisées sur titres
Attribution à la provision pour différences de cours sur titres
Total des charges

25'060.50
1'736'438.19
-
1'761'498.69

21'199.45
50'090.43
1'000'000.00
1'071'289.88

Attribution à la prévention et lutte contre les dommages

-1'024'709.82

-2'060'000.00

Résultat financier

4'322'582.95

7'742'273.84

* Remarque : en 2005, une grande partie des produits non réalisés sur titres est incluse dans «Produits des titres»

RÉCAPITULATION

	2006 CHF	ANNÉE PRÉCÉDENTE CHF
PRODUITS		
Domaine de l'assurance		
Total des produits	13'620'754.31	16'227'159.22
Total des charges d'exploitation	-15'311'885.19	-15'878'226.27
Résultat domaine assurance	-1'691'130.88	348'932.95
Domaine prévention et lutte contre les dommages		
Total des produits	3'657'756.37	3'610'667.36
Total des charges	-4'042'488.14	-4'125'422.36
Résultat domaine prévention et lutte contre les dommages	-384'731.77	-514'755.00
Domaine financier		
Total des produits	7'108'791.46	10'873'563.72
Total des charges	-1'761'498.69	-71'289.88
Résultat domaine financier	5'347'292.77	10'802'273.84
Bénéfice avant amortissements et attributions aux réserves	3'271'430.12	10'636'451.79
Amortissements et attributions aux différentes réserves et provisions		
Amortissements	-373'385.15	-427'001.60
Attributions aux différentes réserves	-1'150'000.00	-5'546'805.00
Attribution à la provision pour différences de cours sur titres	-	-1'000'000.00
Transfert au domaine prévention et lutte contre les dommages	-1'024'709.82	-2'060'000.00
Dissolution réserve grands projets	110'985.95	181'853.25
Dissolution réserve prévention et lutte contre les dommages	209'036.00	256'809.00
Attribution à la réserve prévention et lutte contre les dommages	-960'000.00	-1'983'907.25
Bénéfice net de l'exercice	83'357.10	57'400.19

CAPITAL ASSURÉ ET PRIMES ENCAISSÉES EN 2006

District	Bâtiments	Somme assurée	Primes encaissées
Delémont	15'209	8'017'452'100	4'308'092.61
Franches-Montagnes	5'721	2'681'285'100	1'665'381.75
Porrentruy	13'170	6'723'893'100	3'785'536.55
Total	34'100	17'422'630'300	9'759'010.91
Nouveaux bâtiments en construction	(298)	207'955'700	
Bâtiments en transformation		183'561'400	
Total	34'100	17'814'147'400	9'759'010.91

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2006

ACTIF	2006	Année précédente
ACTIFS MOBILISÉS	CHF	CHF
Caisse	2'457.10	4'429.95
Compte de chèques postaux	129'751.70	132'951.48
Banques	3'723'618.06	3'555'999.86
Banque, fonds prévoyance estimateurs ECA JURA	18'671.20	15'040.00
Dépôts à terme	12'252'276.70	16'663'004.05
Titres et placements de capitaux	75'160'806.12	72'249'929.14
Débiteurs primes	155'928.10	106'295.05
Débiteurs divers	402'478.63	314'964.76
Union intercantonale de réassurance, quote-part sur dommages en suspens	4'124'259.00	3'511'600.00
Actifs transitoires	571'322.78	537'277.56
	96'541'569.39	97'091'491.85
ACTIFS IMMOBILISÉS		
Pool suisse pour l'assurance contre les tremblements de terre	2'662'749.24	2'524'767.23
Machines, outillage et matériel	1.00	1.00
Mobilier de bureau	2.00	2.00
Système informatique	2.00	2.00
Agencement des immeubles	1.00	2.00
Immeuble Bel-Air 3	2'500'000.00	2'500'000.00
Immeuble Gare 14	2'500'000.00	2'500'000.00
	7'662'755.24	7'524'774.23
Total de l'Actif	104'204'324.63	104'616'266.08
PASSIF		
FONDS ÉTRANGERS		
Fonds de prévoyance estimateurs ECA JURA	18'671.20	15'040.00
Créanciers et passifs transitoires	1'052'236.25	479'069.86
Banque	0.00	458'847.00
Provision pour dommages en suspens, moins les acomptes versés		
- Feu	6'496'532.70	4'374'177.40
- Éléments	4'208'589.50	6'387'580.00
Fonds d'entretien des immeubles	420'000.00	220'000.00
	12'196'029.65	11'934'714.26
PROVISIONS		
Provision 25 ^e anniversaire ECA JURA	51'525.35	51'525.35
Provision pour différences de cours sur titres	11'450'000.00	11'450'000.00
Provision pour primes de réassurance	200'000.00	0.00
	11'701'525.35	11'501'525.35
RÉSERVES LIÉES		
Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques	2'662'749.24	2'524'767.23
Fonds de garantie Pool Suisse	6'804'755.00	6'804'755.00
Réserve pour CIRE	6'800'000.00	6'800'000.00
Réserve spéciale CIRE	1'515'426.00	4'000'000.00
Réserve pour prévention et lutte contre les dommages	5'356'152.52	4'605'188.52
Réserve légale	46'859'687.02	46'302'286.83
	69'998'769.78	71'036'997.58
RÉSERVES LIBRES		
Réserve pour subventionnement de grands projets	5'224'642.75	5'085'628.70
Réserve pour dommages dus aux éléments	5'000'000.00	5'000'000.00
	10'224'642.75	10'085'628.70
Bénéfice de l'exercice	83'357.10	57'400.19
Total du Passif	104'204'324.63	104'616'266.08

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2006

	2006 CHF	Année précédente CHF
ACTIF		
Banque	77'937.86	192'069.16
Débiteurs divers	32'653.00	0.00
Avoir sur impôt anticipé	518.55	428.34
Actifs transitoires	7'826.00	8'177.80
Ventilateurs	157'800.00	0.00
- Fonds d'amortissement	-34'520.00	0.00
Véhicules pionniers	1'995'613.00	1'995'613.00
- Fonds d'amortissement	-1'515'018.16	-1'375'839.00
	722'810.25	820'449.30
PASSIF		
Avance de l'ECA JURA	710'000.00	810'000.00
Passifs transitoires	12'810.25	10'449.30
	722'810.25	820'449.30

COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2006

PRODUITS

Contributions fédérales	342'800.00	298'000.00
Contributions cantonales pour la formation et le fonctionnement	14'000.00	14'000.00
Intérêts	1'481.55	1'223.75
	358'281.55	313'223.75

CHARGES

Investissement

Frais d'investissement	5'379.70	10'574.70
Amortissement des véhicules pionniers	139'179.16	13'824.95
Amortissement des ventilateurs	34'520.00	0.00
	179'078.86	24'399.65

FORMATION

Frais de formation	52'332.80	62'464.05
	52'332.80	62'464.05

FONCTIONNEMENT

Frais de fonctionnement	121'268.40	224'597.60
Frais d'intervention	3'892.70	87.50
Frais d'administration	1'708.79	1'674.95
	126'869.89	226'360.05

	358'281.55	313'223.75
Bénéfice net	0.00	0.00



BDO Visura
Révision

2900 Porrentruy, Rue Gustave-Amweg 16
Tél. 032 465 93 00, Fax 032 465 93 08
www.bdo.ch

**Rapport sur la vérification des comptes annuels 2006 de
l'ECA JURA - Etablissement cantonal d'assurance immobilière et de prévention, à
Saignelégier**

En exécution du mandat qui nous a été confié, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes) de l'Etablissement cantonal d'assurance immobilière et de prévention, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2006.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil d'administration alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux textes légaux cantonaux régissant l'ECA JURA.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis, présentant un bénéfice de CHF 83'357.10, après variation des réserves et provisions suivantes :

Dissolutions

- Réserve spéciale pour CIRE	CHF	2'484'574.00
- Réserve pour prévention et lutte contre les dommages	CHF	209'036.00
- Réserve pour subventionnement de grands projets	CHF	110'985.95

Attributions

- Fonds d'entretien des immeubles	CHF	200'000.00
- Provision pour primes de réassurance UIR	CHF	200'000.00
- Réserve pour prévention et lutte contre les dommages	CHF	960'000.00
- Réserve pour subventionnement de grands projets	CHF	250'000.00
- Réserve légale	CHF	500'000.00

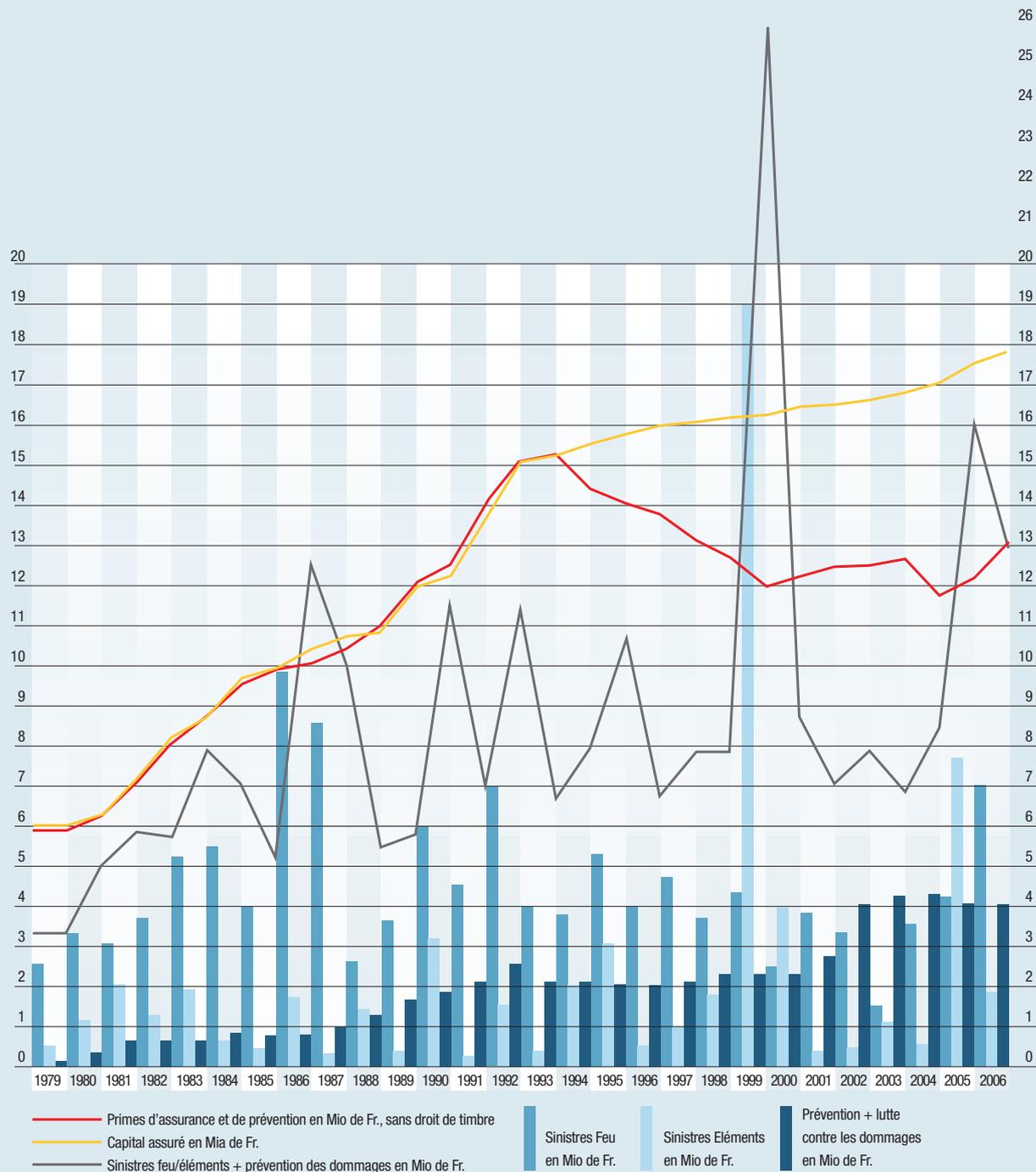
Porrentruy, le 2 mars 2007

BDO Visura


Alain Beauchat
Auditeur responsable

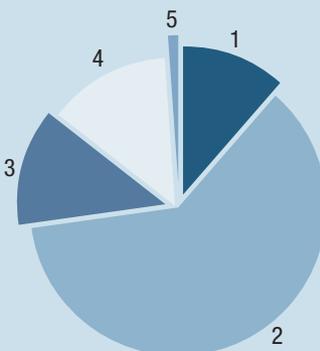
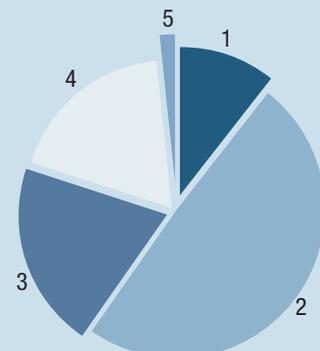
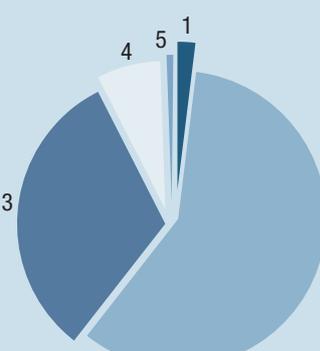

e.r. Damien Balmer

ÉVOLUTION DU CAPITAL ASSURÉ, DES PRIMES, DES SINISTRES ET DE LA PRÉVENTION DES DOMMAGES



CAPITAL ASSURÉ, PRIMES ET DOMMAGES

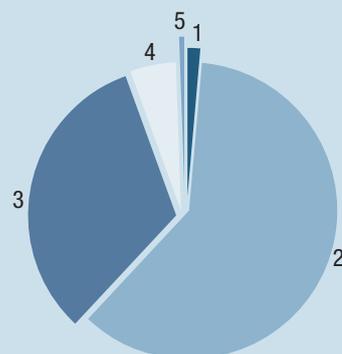
(répartition par catégorie de bâtiments, sans tenir compte des assurances travaux en cours)

	Nombre de bâtiments assurés	Capital assuré	
1. Bâtiments administratifs et à caractère public	1'000	2'026'301'500.00	
2. Maisons d'habitation	17'845	10'661'948'500.00	
3. Bâtiments agricoles	5'688	2'263'160'200.00	
4. Bâtiments commerciaux, industriels, artisanaux et bâtiments annexes	9'446	2'324'035'100.00	
5. Industrie hôtelière	121	147'185'000.00	
Total	34'100	17'422'630'300.00	
	Nombre de bâtiments assurés	Primes perçues	
1. Bâtiments administratifs et à caractère public	1'000	1'034'683.66	
2. Maisons d'habitation	17'845	4'810'056.18	
3. Bâtiments agricoles	5'688	1'980'977.38	
4. Bâtiments commerciaux, industriels, artisanaux et bâtiments annexes	9'446	1'794'351.59	
5. Industrie hôtelière	121	138'942.10	
Total	34'100	9'759'010.91	
	Nombre de bâtiments sinistrés	Dommages dus au feu et aux éléments	
1. Bâtiments administratifs et à caractère public	35	189'910.00	
2. Maisons d'habitation	694	5'208'616.00	
3. Bâtiments agricoles	159	2'838'249.00	
4. Bâtiments commerciaux, industriels, artisanaux et bâtiments annexes	64	606'740.00	
5. Industrie hôtelière	6	36'640.00	
Total	958	8'880'155.00	

DOMMAGES DUS AU FEU

(répartition des coûts par catégorie de bâtiments)

	Nombre de sinistres	Montant des dommages
1. Bâtiments administratifs et à caractère public	8	104'680
2. Maisons d'habitation	240	4'261'006
3. Bâtiments agricoles	43	2'278'604
4. Bâtiments commerciaux, industriels, artisanaux et bâtiments annexes	14	347'510
5. Industrie hôtelière	1	29'000
Total	306	7'020'800



GRANDS DOMMAGES CAUSÉS PAR LE FEU

(sinistres de 20'000 francs et plus)

Date	Commune	Destination	Cause	Montant
06.01.2006	Courrendlin	Habitation, restaurant	Poêle à bois	1'356'240.--
02.01.2006	Seleute	Habitation, rural	Court-circuit sur véhicule ?	1'070'000.--
22.12.2006	Les Breuleux	Habitation, rural	Défectuosité installation électrique	800'000.--
06.01.2006	Courrendlin	Habitation, magasin	Poêle à bois	742'556.--
12.10.2006	Courgenay	Habitation, commerces	Intervention humaine fortuite ou délibérée	490'000.--
31.01.2006	Pleigne	Habitation	Résidus de combustion	375'000.--
30.03.2006	Alle	Fabrique de boîtes de montres	Machine utilisée de manière inappropriée	290'000.--
13.07.2006	Lajoux	Habitation, rural	Coup de foudre	265'000.--
13.03.2006	Movelier	Habitation	Conduit de fumée	190'000.--
04.06.2006	Courrendlin	Habitation	Dysfonctionnement électrique	170'000.--
02.11.2006	Courrendlin	Habitation	Criminelle	145'000.--
26.01.2006	Delémont	Locatif	Cigarette	105'000.--
06.11.2006	Les Bois	Habitation, boulangerie	Bougie ?	85'000.--
05.07.2006	Delémont	Bureaux	Coup de foudre	64'300.--
17.08.2006	Porrentruy	Habitation	Installations électriques défectueuses	61'000.--
03.11.2006	Courtételle	Habitation, garage industriel	Criminelle	40'000.--
24.06.2006	Porrentruy	Habitation	Incomplètement élucidée	40'000.--
13.07.2006	Lajoux	Rural	Coup de foudre	39'600.--
31.05.2006	Vicques	Habitation, rural	Intervention humaine fortuite ou délibérée	30'000.--
11.02.2006	Delémont	Discothèque, bar	Intervention humaine fortuite ou délibérée	29'000.--
05.07.2006	Delémont	Institut	Coup de foudre	25'000.--
Total de ces 21 sinistres				6'412'696.--

STATISTIQUES DES SINISTRES DUS AU FEU

Année	Feu		Foudre		Total	
	Nombre	CHF	Nombre	CHF	Nombre	CHF
1979	184	2'270'596	233	355'004	417	2'625'600
1980	191	2'829'988	137	517'045	328	3'347'033
1981	195	2'861'727	297	236'876	492	3'098'603
1982	229	3'238'083	329	442'747	558	3'680'830
1983	204	4'258'418	348	934'402	552	5'192'820
1984	253	4'827'142	133	673'779	386	5'500'921
1985	259	3'871'693	208	137'555	467	4'009'248
1986	216	9'550'938	290	240'207	506	9'791'145
1987	185	8'339'555	195	198'837	380	8'538'392
1988	198	2'359'658	211	302'368	409	2'662'026
1989	230	2'671'549	301	1'002'726	531	3'674'275
1990	214	5'817'639	272	281'729	486	6'099'368
1991	215	4'276'393	161	281'407	376	4'557'800
1992	247	6'360'205	274	596'575	521	6'956'780
1993	212	3'622'239	360	361'859	572	3'984'098
1994	206	3'455'697	325	354'402	531	3'810'099
1995	271	4'970'758	306	329'274	577	5'300'032
1996	265	3'771'409	196	228'591	461	4'000'000
1997	234	4'189'529	278	510'461	512	4'699'990
1998	228	3'420'879	221	279'121	449	3'700'000
1999	256	1'553'813	437	2'747'768	693	4'301'581
2000	185	2'166'205	220	284'769	405	2'450'974
2001	163	3'537'436	171	306'688	334	3'844'124
2002	159	3'114'544	203	235'596	362	3'350'140
2003	157	1'300'546	156	226'777	313	1'527'323
2004	181	3'305'180	212	264'970	393	3'570'150
2005	144	3'997'490	175	245'940	319	4'243'430
2006	148	6'449'900	158	570'900	306	7'020'800
Moyenne 1979-2006	208	4'013'900	243	469'585	451	4'483'485

DOMMAGES DUS AUX ÉLÉMENTS DE LA NATURE

(répartition par catégorie d'événements et destination des bâtiments)

Destination	Tempête		Grêle		Neige		Hautes eaux		Mouvem. du sol		Total	
	Nbre sin.	CHF	Nbre sin.	CHF	Nbre sin.	CHF	Nbre sin.	CHF	Nbre sin.	CHF	Nbre sin.	CHF
Bâtiment administratifs et à caractère public	2	8'850	10	47'630	15	28'750	0	0	0	0	27	85'230
Maisons d'habitation	100	133'110	153	373'840	167	249'060	34	191'600	0	0	454	947'610
Bâtiments agricoles	31	53'625	23	95'970	59	399'600	3	10'450	0	0	116	559'645
Circulation & transports	0	0	0	0	2	20'330	0	0	0	0	2	20'330
Commerces	2	2'930	1	550	4	47'850	0	0	0	0	7	51'330
Industrie & artisanat	8	14'740	8	49'220	10	82'400	1	1'300	0	0	27	147'660
Industrie hôtelière	0	0	3	4'770	2	2'870	0	0	0	0	5	7'640
Bâtiments annexes	3	1'140	6	5'900	5	32'870	0	0	0	0	14	39'910
Total	146	214'395	204	577'880	264	863'730	38	203'350	0	0	652	1'859'355

GRANDS DOMMAGES DUS AUX ÉLÉMENTS DE LA NATURE

(sinistres de 20'000 francs et plus)

Date	Commune	Destination	Cause	Montant
05.03.2006	Chevez	Rural	Poids de la neige	147'000.--
07.03.2006	Fahy	Rural	Poids de la neige	83'000.--
10.04.2006	Delémont	Locatif	Hautes eaux	43'000.--
10.04.2006	Delémont	Locatif	Hautes eaux	38'000.--
04.03.2006	Buix	Piscine couverte	Poids de la neige	25'000.--
06.03.2006	Chevez	Hangar	Poids de la neige	24'500.--
Total de ces sinistres				360'500.--

STATISTIQUES DES SINISTRES DUS AUX ÉLÉMENTS DE LA NATURE

(répartition par catégorie d'événements)

Année	Tempête		Grêle		Neige		Hautes eaux		Mouv. du sol		Total	
	Nbre sin.	CHF	Nbre sin.	CHF	Nbre sin.	CHF	Nbre sin.	CHF	Nbre sin.	CHF	Nbre sin.	CHF
1979	237	427'974	31	42'196	12	23'300	48	104'175	0	0	328	597'645
1980	135	174'506	687	865'879	76	96'444	18	32'061	0	0	916	1'168'890
1981	402	493'663	511	1'015'349	295	491'548	66	93'508	2	10'080	1276	2'104'148
1982	332	324'585	441	509'996	98	100'968	115	381'341	0	0	986	1'316'890
1983	937	1'145'023	224	217'591	21	27'982	144	419'288	1	900	1327	1'810'784
1984	515	587'115	1	800	24	26'554	2	2'486	1	7'200	543	624'155
1985	90	88'854	287	290'349	11	10'018	24	42'627	1	300	413	432'148
1986	826	1'136'511	64	57'978	276	374'775	35	66'538	5	109'369	1206	1'745'171
1987	254	294'457	36	29'452	25	33'864	13	21'607	1	330	329	379'710
1988	246	207'549	51	53'667	206	372'066	174	846'410	1	6'500	678	1'486'192
1989	185	281'625	47	124'613	8	9'847	7	11'853	1	2'200	248	430'138
1990	1864	2'478'572	55	67'433	17	20'966	116	698'341	0	0	2052	3'265'312
1991	144	254'435	3	2'180	28	32'839	24	53'380	1	731	200	343'565
1992	723	1'082'859	112	214'304	4	3'715	79	294'116	2	5'800	920	1'600'794
1993	217	309'716	64	105'362	7	13'220	14	25'896	3	12'865	305	467'059
1994	217	266'511	508	1'413'655	11	13'066	59	297'634	2	5'160	797	1'996'026
1995	1511	2'568'265	43	78'094	120	355'224	52	93'117	2	5'300	1728	3'100'000
1996	152	251'461	85	113'644	67	151'846	29	63'049	0	0	333	580'000
1997	208	300'180	13	35'218	24	23'702	155	639'800	1	5'000	401	1'003'900
1998	857	1'464'933	74	249'961	22	36'262	24	47'152	1	1'692	978	1'800'000
1999	5292	17'801'235	221	425'896	103	226'514	148	577'879	3	3'490	5767	19'035'014
2000	116	200'453	1066	3'768'994	2	6'426	11	19'281	0	0	1195	3'995'154
2001	211	321'157	8	14'499	6	10'270	24	52'728	0	0	249	398'654
2002	226	330'754	14	26'114	1	896	38	98'342	1	3'894	280	460'000
2003	433	540'540	245	427'400	23	32'281	33	101'840	0	0	734	1'102'061
2004	237	346'520	75	145'070	24	43'350	7	11'960	1	35'000	344	581'900
2005	68	107'320	2547	7'272'631	86	179'820	36	139'990	0	0	2737	7'699'761
2006	146	214'395	204	577'880	264	863'730	38	203'350	0	0	652	1'859'355
Moyenne 1979-2006	599	1'214'327	276	648'079	66	127'910	55	194'277	1	7'708	997	2'192'301

Au cours de l'année 2006, la division de prévention et de lutte contre les dommages a examiné 365 dossiers de demandes de permis de construire et a établi les conditions à remplir pour la protection contre l'incendie s'y rapportant. Ces dernières font en effet partie intégrante du permis de construire. Le nombre de dossiers traités a augmenté de près de 15% par rapport à l'année précédente et d'environ 30% si l'on s'en réfère à l'année 2001.

Cette augmentation est due à la situation économique favorable (intérêts hypothécaires très bas, bonne conjoncture, etc.) et au fait que la Section des permis de construire transmet systématiquement, depuis 2006, toutes les demandes de grands permis de construire à l'ECA JURA.

La poursuite des différentes campagnes de prévention contre l'incendie a permis :

- d'assainir 30 cheminées défectueuses présentant un danger d'incendie;
- de faire construire 28 murs et dalles coupe-feu entre des bâtiments d'ordre contigu ou entre la partie habitation et la partie rurale de bâtiments agricoles;
- de faire aménager 9 installations automatiques d'avertisseurs d'incendie ou d'extinction;
- de subventionner l'achat et la recharge d'extincteurs portatifs;
- d'allouer d'autres subsides (raccordements électriques souterrains, citernes à eau, contrôle de la fermentation des fourrages, etc.).

Les subventions accordées dans ces domaines se montent à 368'728 francs.

PARATONNERRES ET PROTECTION CONTRE LES SURTENSIONS

Sur 365 dossiers de prescriptions établis par l'ECA JURA, le paratonnerre a été exigé pour 65 bâtiments, dont 27 bâtiments agricoles. En 2006, 46 installations de paratonnerre ont bénéficié de subventions pour un montant de 136'098 francs, alors que 17 installations de protection contre les surtensions étaient subventionnées pour un montant total de 5'185 francs. Avec l'évolution technologique, il apparaît que les surtensions provoquées par la foudre endommagent de plus en plus les composants électriques et électroniques d'appareils et d'équipements installés dans les bâtiments. Ainsi, la protection contre les surtensions permet de réduire considérablement les risques d'incendie liés notamment à ce phénomène.

Il n'est pas inutile de rappeler que protéger un bâtiment contre la foudre est relativement facile, mais que réaliser une installation de protection conforme aux exigences impose des contraintes techniques et légales complexes. Seuls des spécialistes reconnus sont habilités à effectuer ce travail.

Tout maître d'état désirant bénéficier d'une autorisation d'installer des paratonnerres doit obligatoirement suivre une formation et réussir un examen ad hoc. Les cinq établissements cantonaux d'assurance de Suisse occidentale (Berne, Fribourg, Jura, Neuchâtel et Vaud), ainsi que les deux cantons (sans ECA) de Genève et du Valais, collaborent à l'organisation de cette formation. Dispensée à Fribourg, elle est ouverte aux installateurs électriciens, ferblantiers, couvreurs, bureaux techniques d'ingénieurs en électricité, ainsi qu'aux architectes établissant des projets de paratonnerres.

RÉSEAUX D'EAU

57 projets d'extensions ou d'assainissements de réseaux d'eau et d'hydrants ont été examinés en vue d'octroyer des subsides de l'ECA JURA conformément aux directives établies par le Conseil d'administration. Ils se répartissent comme suit :

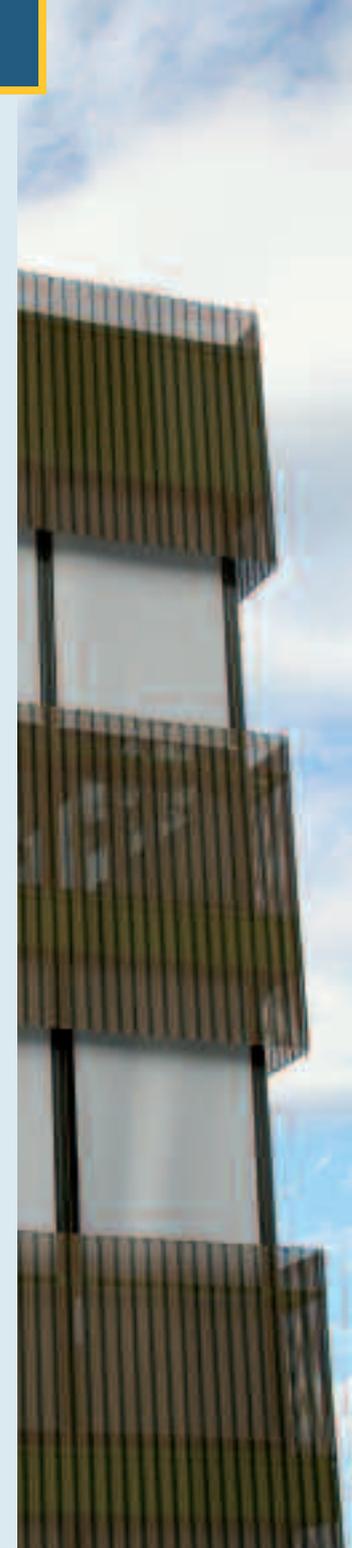
- 28 extensions de réseaux d'eau et d'hydrants;
- 18 remplacements d'anciennes conduites;
- 8 remplacements d'anciens hydrants et vannes;
- 1 assainissement de réservoir;
- 2 divers (automatisation et station de pompage).

Durant l'année 2006, Fr. 579'366.- ont été versés aux communes pour des extensions et des assainissements de réseaux d'eaux réalisés.

CAMPAGNES D'INFORMATION

Depuis plusieurs années, l'ECA JURA poursuit sa mission d'information et de prévention par le biais de campagnes de presse, notamment en abordant des thèmes spécifiques relatifs aux risques d'incendie engendrés durant certaines périodes de l'année et lors de manifestations spécifiques. Certaines de ces campagnes ont été mises sur pied en collaboration avec les établissements cantonaux d'assurance de Fribourg, Neuchâtel et Vaud. L'ECA JURA a par ailleurs lancé, en mai 2006, une campagne d'envergure par le biais de messages de prévention incendie qui seront diffusés durant une année sur les ondes de la radio locale Fréquence Jura.

Des conseils ont également été dispensés aux participants au cours de cafetiers, aux coordinateurs de sécurité en entreprises, ainsi qu'aux élèves de la Fondation Rurale Interjurassienne et aux gestionnaires formé(e)s par l'Ecole d'économie familiale de Courtemelon. Les séances de formation avaient pour but de faire connaître les dangers d'incendie propres à chacun de ces milieux professionnels, tout en indiquant aux élèves les dispositions à prendre en cas de sinistre, et en expliquant comment utiliser judicieusement les moyens d'extinction généralement disponibles dans les bâtiments.



Certains documents relatifs à la sécurité lors de manifestations temporaires ont été élaborés par l'ensemble des cantons romands afin de garantir une pratique uniforme régissant l'organisation de fêtes dans des cantines, des tribunes, des salles polyvalentes ou dans la rue. L'application de ces dispositions permet d'assurer la sécurité des personnes, de garantir l'accès aux voies d'évacuation pour les occupants, les services de sauvetage et les sapeurs-pompiers, tout en limitant la propagation du feu.

LUTTE CONTRE LE FEU

INSPECTION DES SERVICES DE DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE ET DE SECOURS (SIS)

Durant l'année 2006, les inspecteurs des SIS ont procédé à la formation complémentaire des cadres et spécialistes. Dans des domaines spécifiques, ils ont été aidés dans leur tâche par la police cantonale et les fournisseurs d'énergie électrique.

Les experts, quant à eux, ont procédé à la remise à niveau des connaissances pour les machinistes, les porteurs d'appareils respiratoires et les responsables des échelles remorquables.

Dans l'ensemble, aucune remarque importante n'est à formuler, si ce n'est un risque de manquer, à terme, d'un effectif suffisant pour l'encadrement des SIS et dans certains domaines spécialisés.

Nous relevons, une fois de plus, que le nombre de sapeurs-pompiers dans le Jura diminue chaque année et que la réduction de l'effectif est de l'ordre de 50% depuis 1991.

COURS DE SAPEURS-POMPIERS

Formation	Nombre de personnes par district			
	Delémont	Porrentruy	Fr.-Montagnes	Total
Chefs d'intervention 2	5	2	--	7
Chefs d'intervention 1	7	--	--	7
Chefs de groupe 2	10	6	5	21
Chefs de groupe 1	13	5	4	22
Chefs de groupe échelles remorquables	--	--	--	--
Chefs d'intervention défense hydrocarbure	10	3	3	16
Machinistes	9	--	3	12
Porteurs d'appareils respiratoires	15	20	3	38
Electriciens	--	--	--	--
Formation de base	47	55	16	118
TOTAL	116	91	34	241

Le nombre de personnes ayant suivi un cours en 2006 représente environ 14% de l'effectif global des SIS. Pour garantir un renouvellement suffisant des cadres et spécialistes, ce taux devrait passer au-dessus du seuil de 15%.

COURS DE PERFECTIONNEMENT DES INSTRUCTEURS DES SIS

Les journées cantonales consacrées au perfectionnement des instructeurs des SIS ont eu lieu les 3 et 4 mars 2006 à Porrentruy.

« L'eau, notre principal agent d'extinction » était le thème choisi pour ce perfectionnement annuel qui a permis à chaque participant de prendre conscience de la problématique des risques de pollution en cas d'incendie, d'utiliser des moyens d'extinction nouveaux et d'être sensibilisé aux limites d'approvisionnement en eau dans certaines situations.

NOMINATIONS

Afin de renforcer le domaine de l'instruction, MM. Thierry Brunner de Courtételle, Claude Gobat de Courrendlin et Luciano Prudente de Delémont ont suivi le cours de base dispensé par l'Ecole suisse des instructeurs sapeurs-pompiers (ESISP) et ont été nommés instructeurs.

Quant à M. Albert Vogel de Delémont, il a suivi le cours fédéral d'expert pour le contrôle des échelles portables et remorquables et a été nommé expert en la matière.

MM. Didier Gunzinger, Fabrice Briot, Philippe Moirandat et Bernard Brahier ont quant à eux suivi le cours de la nouvelle filière d'instruction mise en place par la Coordination Suisse des Sapeurs-Pompiers (CSSP). Ils ont obtenu le CFC d'instructeur à l'issue de cette formation dispensée par l'ESISP.

A relever également que M. Didier Gisiger a suivi avec succès la formation spécifique pour fonctionner en qualité de chef de classe à l'ESISP.

REGROUPEMENT DES SERVICES DE DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE ET DE SECOURS (SIS)

Avec le regroupement de toutes les communes en SIS régionaux, à l'exception de Delémont et Porrentruy qui fonctionnent comme centres de renfort, nous constatons que ce nouveau système d'organisation porte ses fruits. Ceci a pu être vérifié dans plusieurs cas d'incendie, notamment lorsque des moyens importants étaient nécessaires pour limiter les dommages et assurer la sécurité de la population, respectivement celle des intervenants.

DÉPENSES POUR LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Prévention contre l'incendie

Lutte contre l'incendie

Année	Prévention contre l'incendie				Lutte contre l'incendie			Administration*	Totaux
	Police du feu	Adductions d'eau, Réservoirs, Hydrants	Subsides pour la prévention incendie	Contributions au CIPI I.S. et divers	Inspections services de défense contre le feu	Cours de sapeurs-pompiers	Subsides pour la lutte contre l'incendie		
1992	167'807.10	798'145.00	624'480.05	30'150.00	90'415.05	126'442.50	780'041.65		2'617'481.35
1993	188'443.25	507'173.00	581'705.60	45'925.50	92'774.65	141'168.60	616'865.15		2'174'055.75
1994	357'293.60	359'132.00	535'539.30	26'454.50	98'668.70	145'662.00	626'610.20		2'149'360.30
1995	289'482.60	561'924.00	374'460.90	50'808.30	54'603.85	91'690.85	639'359.85		2'062'330.35
1996	218'381.15	540'267.00	433'859.10	75'291.90	64'407.55	166'585.95	570'669.70		2'069'462.35
1997	247'700.85	440'932.00	398'123.00	73'521.35	109'930.30	148'441.00	747'284.75		2'165'933.25
1998	132'367.50	816'459.00	445'866.10	57'690.70	42'893.10	140'819.85	713'267.45		2'349'363.70
1999	145'766.00	869'270.30	382'753.05	75'346.30	49'000.65	165'940.60	633'458.30		2'321'535.20
2000	120'611.55	950'940.00	447'758.30	71'732.00	82'514.55	143'347.25	501'882.15		2'318'785.80
2001	132'491.85	1'004'638.30	528'064.85	73'542.70	106'471.90	164'856.25	766'143.85		2'776'209.70
Moyenne 1992-2001	200'034.55	684'888.06	475'261.03	58'046.33	79'168.03	143'495.49	659'558.31	-	2'300'451.78
2002 *	124'348.15	1'314'241.50	739'098.85	82'836.00	150'089.00	190'791.85	628'446.55	798'103.55	4'027'955.45
2003	146'087.50	757'655.00	765'310.35	96'246.85	132'337.55	199'362.15	1'287'112.50	874'697.55	4'258'809.45
2004	170'878.65	667'964.00	772'948.30	103'742.15	85'683.80	187'919.60	1'434'169.15	876'238.20	4'299'543.85
2005	161'528.45	715'246.00	708'448.55	87'753.60	72'453.15	177'474.60	1'193'433.86	949'084.15	4'065'422.36
2006	152'047.00	579'366.00	510'011.75	82'427.30	69'357.45	175'887.40	1'470'621.34	1'002'769.90	4'042'488.14
Moyenne 2002-2006	150'977.95	806'894.50	699'163.56	90'601.18	101'984.19	186'287.12	1'202'756.68	900'178.67	4'138'843.85

* Dès 2002 : nouvelles directives ECA sur les subsides aux SIS et ventilation des frais d'administration



VALEUR DU MOBILIER ASSURÉ ET CONTRIBUTIONS À LA PRÉVENTION ET À LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE

La valeur du mobilier assuré dans le Jura au 31 décembre 2005 par des compagnies d'assurance privées et leurs contributions versées en 2006 à l'ECA JURA pour la prévention et la lutte contre l'incendie sont les suivantes :

Compagnie		Capital assuré	Contribution
Mobilière Suisse	Berne	2'765'798'000.00	138'289.90
Zurich	Zurich	942'100'438.00	47'105.02
Helvetia Patria	St-Gall	925'058'000.00	46'252.90
La Bâloise	Bâle	731'747'080.00	36'587.35
Allianz Suisse	Berne	509'203'600.00	25'460.00
Winterthur Assurances	Winterthur	475'176'665.00	23'758.80
Nationale Suisse	Bâle	208'168'000.00	10'408.40
Generali Assurances	Genève	118'038'000.00	5'901.90
Axa Assurances	Lausanne	114'583'000.00	5'729.15
Vaudoise Assurances	Lausanne	109'374'000.00	5'468.70
Vaudoise Assurances	Lausanne	73'649'000.00	3'682.50
Emmental Assurance	Konolfingen	25'326'000.00	1'266.30
Phénix Assurances	Lausanne	21'364'404.00	1'068.20
CSS Assurance SA	Lucerne	13'992'725.00	699.65
SBB Insurance	Berne	10'000'000.00	500.00
Alba	Bâle	8'367'000.00	418.35
XL Insurance	Zurich	4'044'475.00	202.00
Coop Assurance	Fribourg	2'425'300.00	121.30
Gan Assurances	Pully	578'000.00	28.90
Lloyd's	Zurich	237'000.00	11.85
Total		7'059'230'687.00	352'961.17



TABLEAU RÉCAPITULATIF GÉNÉRAL

Année	Bâtiments	Capital* assuré en milliards de fr.	Primes** en millions de fr.	Indemnités Dommages causés par le feu		Indemnités Dommages dus aux éléments		Prévention et lutte incendie en millions de fr.	Résultat de l'exercice annuel fr.	Etat des réserves légalés au 31.12 en millions de fr.
				en millions de fr.	en ‰ du capital assuré	en millions de fr.	en ‰ du capital assuré			
1979	25'940	6,023	6,199	2,625	0,44	0,597	0,099	0,155	168'239	1,000
1993	30'273	15,343	16,187	3,975	0,26	0,516	0,034	2,174	435'752	35,206
1994	30'581	15,590	15,111	3,810	0,24	1,996	0,128	2,149	422'537	39,142
1995	30'930	15,791	14,784	5,300	0,34	3,100	0,196	2,062	536'817	40,764
1996	31'286	15,973	14,462	4,000	0,25	0,580	0,036	2,069	527'320	44,301
1997	31'572	16,097	13,834	4,700	0,29	1,004	0,062	2,165	+ 424'838	46,828
1998	31'883	16,246	13,272	3,701	0,23	1,800	0,110	2,349	+ 470'339	48,753
1999	32'134	16,331	12,390	4,301	0,26	21,332	1,306	2,321	+ 198'735	49,724
2000	32'357	16,525	12,919	2,301	0,13	3,995	0,241	2,318	+ 79'988	50,222
2001	32'719	16,691	13,109	3,844	0,23	0,398	0,023	2,776	+ 68'911	43,608
2002	33'044	16,899	9,372	3,350	0,19	0,460	0,027	3,769	- 1 754'635	43,628
2003	33'273	17,096	9,493	1,527	0,09	1,102	0,064	4,258	+ 61'353	43,901
2004	33'524	17,324	8,517	3,570	0,20	0,582	0,033	4,299	+ 78'593	44,723
2005	33'770	17,532	8,916	4,243	0,24	7,700	0,443	4,065	+ 57'400	46,302
2006	34'100	17,814	9,759	7,020	0,39	1,859	0,008	4,042	+ 83'357	46,859

* y compris les assurances provisoires pour travaux en cours.

** y compris les acomptes de primes pour assurances de travaux en cours et le droit de timbre fédéral (5%);
dès 2002, sans la prévention de 0,19 ‰ et sans droit de timbre fédéral.



ASSOCIATION DES ÉTABLISSEMENTS CANTONAUX D'ASSURANCE INCENDIE (AEAI)

L'AEAI est :

- **l'organisation faîtière des autorités cantonales de protection incendie et des 19 Etablissements cantonaux d'assurance,**
- **le coordinateur de la protection incendie en Suisse,**
- **l'organisme de certification accrédité par la Confédération pour les produits et les personnes dans le domaine de la protection incendie.**

L'AEAI a été fondée en 1903 en tant qu'organisation faîtière des 19 assurances immobilières de droit public, dont elle représente les intérêts à l'échelon national et européen. Par ailleurs, elle regroupe les autorités cantonales de protection incendie de toute la Suisse et elle est chargée de coordonner et d'harmoniser la protection incendie sur le plan national ainsi que de l'adapter au droit de l'UE. Les prescriptions suisses de protection incendie élaborées par l'AEAI sont appliquées uniformément dans tous les cantons sur la base d'un concordat intercantonal. L'AEAI publie la liste des personnes et des produits certifiés dans son Répertoire suisse de la protection incendie.

En plus d'une activité importante dans le domaine de la formation, l'AEAI s'engage pour la prévention des dommages dus aux dangers naturels. Après la publication des « Recommandations de protection des objets contre les dangers naturels gravitationnels », les « Recommandations de protection des objets contre les dangers naturels météorologiques » devraient paraître en automne 2007. « Alarme-Météo », un système d'alerte par SMS, a été lancé en 2006.

Toutes les informations sont disponibles sur le site Internet de l'AEAI: www.vkf.ch



UNION INTERCANTONALE DE RÉASSURANCE (UIR)

L'Union intercantonale de réassurance (UIR), fondée en 1910 par les Etablissements cantonaux d'assurance (ECA) de Suisse, n'est pas un réassureur ordinaire, mais une corporation intercantonale de droit public exerçant une activité d'intérêt général, exclusivement pour les ECA.

La couverture d'assurance de l'UIR débute là où s'arrête celle des ECA. Elle se limite aux dommages incendie et éléments naturels, conformément à ce que pratiquent les ECA eux-mêmes. Ces dernières années, plusieurs événements naturels ont provoqué des dommages immobiliers élevés. Les ECA ont dû payer plus de 650 millions de francs après les inondations de 2005 et près de 500 millions après l'ouragan « Lothar » de 1999.

Dans le domaine des dommages catastrophiques, l'UIR et les ECA ont instauré un système de partage solidaire des risques au sein de la Communauté intercantonale de risques éléments naturels (CIREN) qu'ils ont créée ensemble. L'UIR est en outre très engagée dans la prévention des dommages et dans des projets de recherche à long terme. Avec les ECA, l'UIR contribue à un vaste système de sécurité en faveur de la population suisse.

Informations complètes disponibles sur : www.irtv.ch

COMMUNAUTÉ INTERCANTONALE DE RISQUES ÉLÉMENTS NATURELS (CIREN)

Fondée en 1996, la Communauté intercantonale de risques éléments naturels (CIREN) est une œuvre commune des 19 Etablissements cantonaux d'assurance et de l'Union intercantonale de réassurance.

Les événements naturels sont de plus en plus fréquents dans le monde entier : les dommages assurés augmentent, aussi bien en nombre qu'en ampleur. Ce phénomène touche également la Suisse et bien entendu les ECA. Ces derniers ont cependant imaginé, en commun avec l'UIR, une solution idéale alliant le besoin de protection contre les catastrophes dues aux dangers naturels et la capacité des ECA à supporter les risques. La CIREN offre une couverture en cas de dommages catastrophiques qui, pour un ECA isolé, impliquerait l'achat d'une réassurance coûteuse ou le risque de subir des pertes énormes. Pour les ECA de petits cantons, des dommages éléments naturels annuels de 20 millions de francs sont déjà catastrophiques, tandis que pour les plus grands, des dommages de 150 millions deviennent problématiques. A partir d'une limite déterminée individuellement pour chaque établissement en fonction de son capital assuré, la communauté des ECA et l'UIR prennent en charge, ensemble, une partie importante du risque.

La solidarité entre les Etablissements cantonaux d'assurance demeure indispensable. Cette solidarité ne doit cependant pas se borner au financement des dommages par l'UIR et la CIREN. Elle doit de plus en plus inclure une prévention active contre les dangers naturels et des efforts coordonnés en matière de protection des objets. C'est la seule issue raisonnable si les ECA veulent rester en mesure de couvrir les risques causés par les éléments de la nature.



